Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction pilotage et ressources
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_352
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

27 - SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION » COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN / COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN AVENANT

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin ont choisi de créer des services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles, gérés par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Par délibération n° DEL2017_759 en date du 14 décembre 2017, le conseil municipal avait décidé la création d'un service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » et avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour une durée de trois ans susceptible de renouvellement par délibération concordante des organes délibérants des deux entités, et modifiable par avenant.

Par délibération N°DEL2021_022 en date du 17 février 2021, le conseil municipal a autorisé le renouvellement de la convention et Monsieur le Maire à la signer.

Par délibération N°DEL2023_367 en date du 6 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé la refonte de la mutualisation entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin ainsi que la convention cadre de mutualisation et notamment la convention subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » et Monsieur le Maire à la signer.

Au vu de l'évolution de l'organigramme du pôle Si-Rh suite à la nouvelle architecture du pôle et des réorganisations et créations de postes à la Direction des Systèmes d'Information, et au rapport d'analyse du schéma directeur informatique, il est proposé, dans le cadre d'un avenant à la convention subséquente, de:

- mettre à jour la composition du service commun dans son annexe 1,
- mettre à jour les intitulés de missions afin qu'ils soient en corrélation avec ce nouvel organigramme dans son annexe 2.

Les autres dispositions de la convention subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » demeurent inchangées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les avis émis par les comités techniques les 5 et 22 décembre 2017,

Vu la délibération n° DEL2017_759 en date du 14 décembre 2017 portant création du service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information »,

Vu la convention de service commun initiale du 19 février 2018,

Vu l'avenant n°1 du 23 mars 2019,

Vu la délibération n° DEL2021_022 en date du 17 février 2021 renouvelant la convention du service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information »,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Vu la délibération N°DEL2023_367 en date du 6 décembre 2023 approuvant les conventions cadre et subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information »,

Vu les avis émis par le Comité Social Territorial les 8 octobre 2024 et 12 novembre 2024

Le conseil municipal est invité à :

- modifier l'annexe 1 ci-jointe « Effectifs des services » tel que précisé ci-dessus,
- modifier l'annexe 2 ci-jointe « Clés de répartition » tel que précisé ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention subséquente de service commun « Ressources Humaines et Systèmes d'Information » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h12**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 3

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

CONVENTION SUBSEQUENTE DE SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES ET SYSTEMES D'INFORMATION »
Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

AVENANT

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin représentée par son Maire, M.Benoît ARRIVE, autorisé par délibération n° DEL2024-XXX du 18/12/2024 d'une part,

Et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, représentée par son Président, M.David MARGUERITTE, autorisé par délibération n° DEL2024-XXX du 12/12/2024 d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Le présent avenant a pour objet d'intégrer les modifications suivantes :

Annexe 1 « Effectifs des services »

Nouveaux organigrammes mis en place suite à la nouvelle architecture du CODIR du pôle Si-Rh et aux réorganisations et créations de postes à la Direction des Systèmes d'Information suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique (annexe 1 modifiée jointe au présent avenant).

Annexe 2 « Clés de répartition »

Nouveaux intitulés des tâches, activités ou missions suite à la nouvelle architecture du CODIR du pôle Si-Rh et aux réorganisations et créations de postes à la Direction des Systèmes d'Information suite au rapport d'analyse du schéma directeur informatique (annexe 2 modifiée jointe au présent avenant).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, en deux exemplaires originaux, le XX décembre 2024.

Pour la Communauté d'Agglomération Le Cotentin	Pour la commmune de Cherbourg-en-Cotentin
Le Président,	Le Maire,
David MARGUERITTE	**Benoît ARRIVE**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN

« RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION»

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

A compter du 1er janvier 2025

ANNEXE 1

COMPOSITION DU SERVICE COMMUN (Article 3)

Organigramme 1 : Service commun – Architecture générale du pôle Si-Rh
Organigramme 2 : Service Commun – DMU Direction pilotage et ressources
Organigramme 3 : Service Commun – Architecture générale DMU DSI
Organigramme 4 : Service Commun – DMU Département Ingénierie
Organigramme 5 : Service Commun – DMU Département. Accompagnement et Usages num.
Organigramme 6 : Service Commun – Architecture générale Adj. DGA Parcours pro. Politiques sociales
Organigramme 7 : Service Commun – Architecture générale DMU Direction parcours agent
Organigramme 8 : Service Commun – DMU Département. Maladie maint. emploi discipl.
Organigramme 9 : Service Commun – DMU Département recrut carrière rému retraite
Organigramme 10 : Service Commun – Architecture générale Adj. DGA Innovation Transf. QVT
Organigramme 11 : Service Commun – DMU – Direction. Santé prévention form.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 1

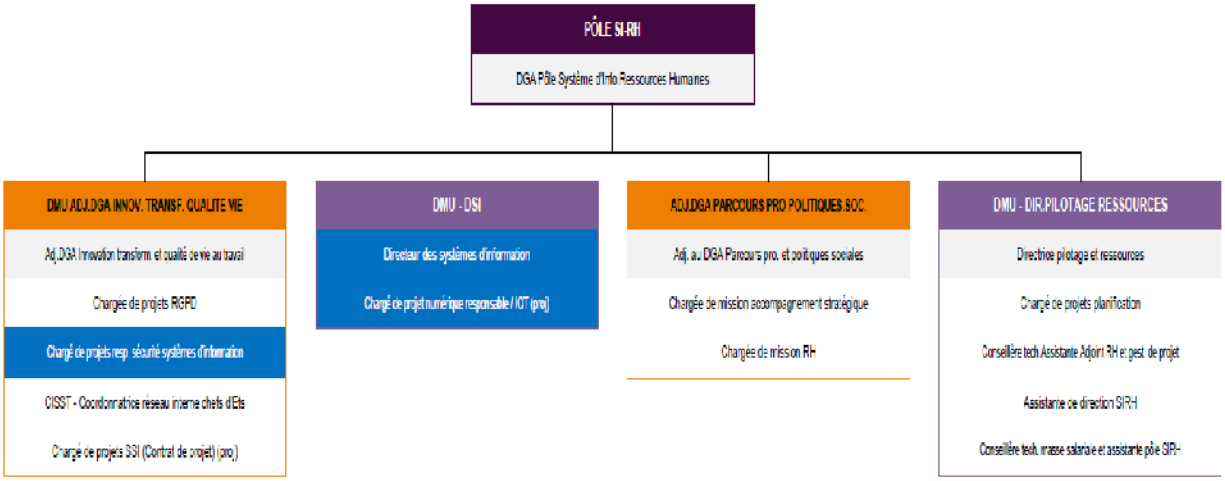

Organigramme 2

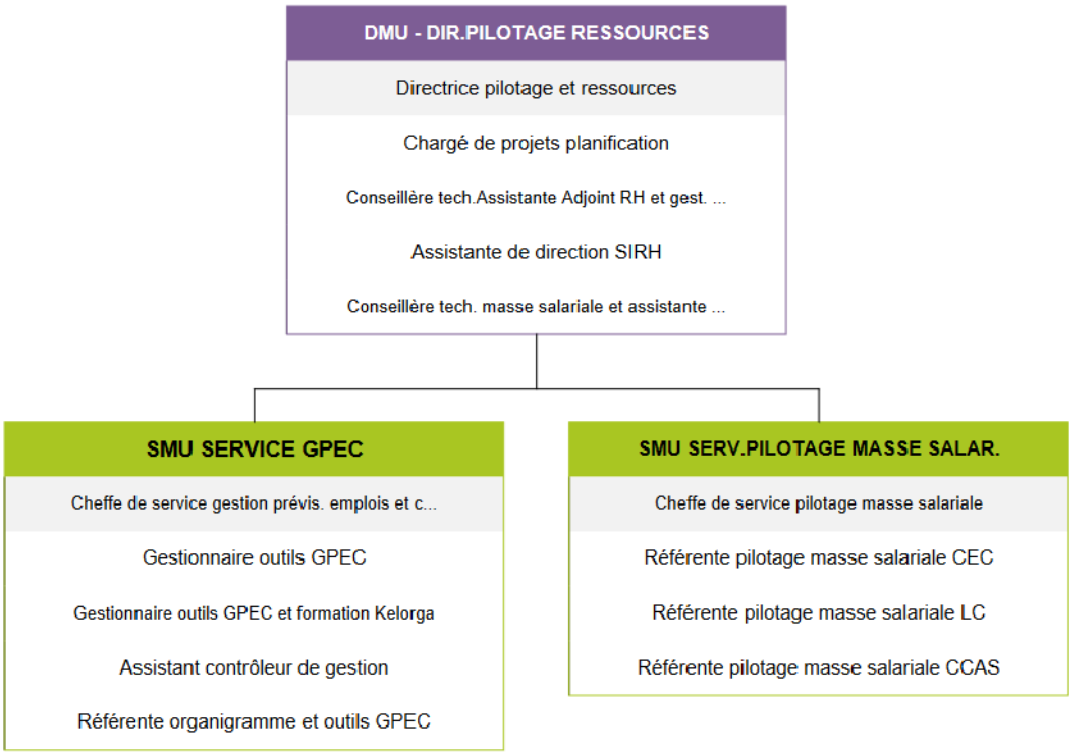

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 3

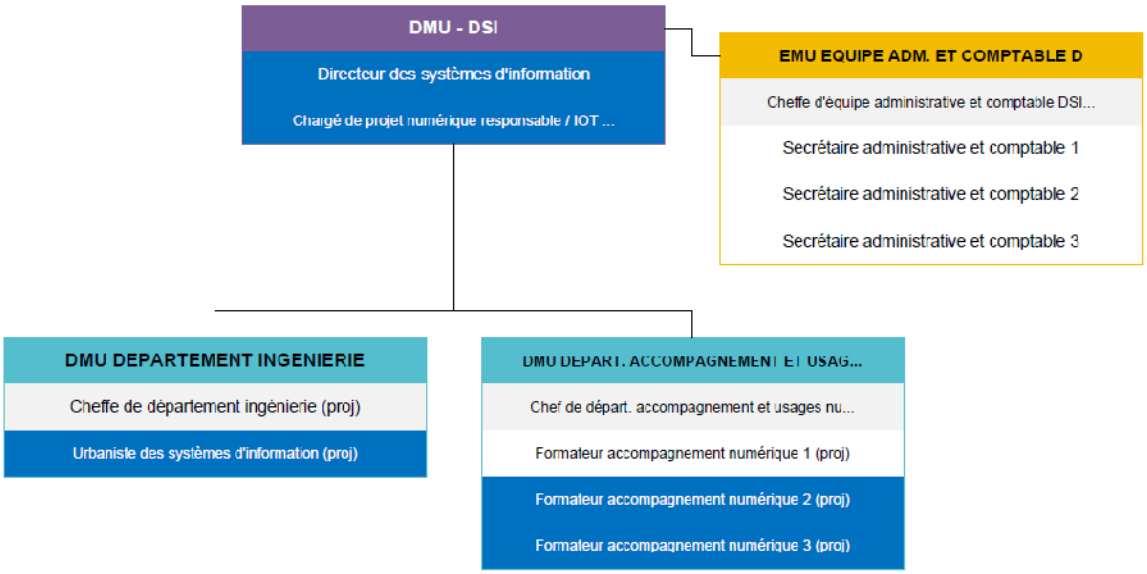

Organigramme 4

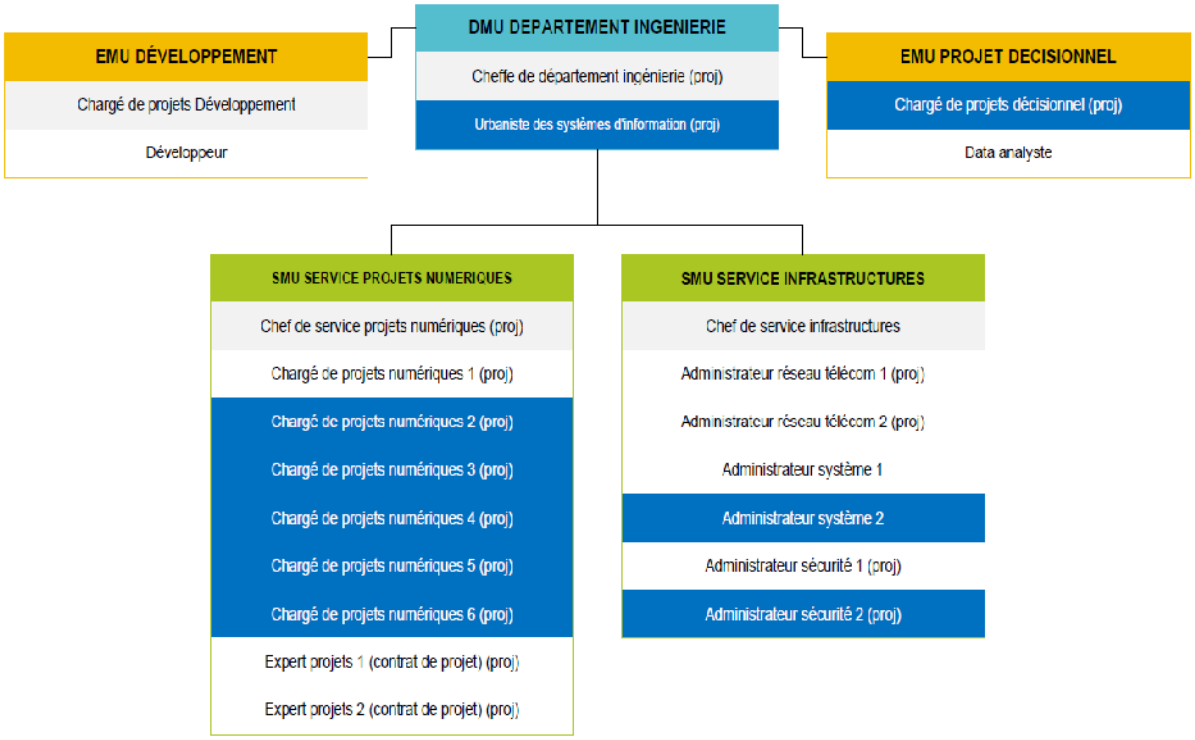

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 5

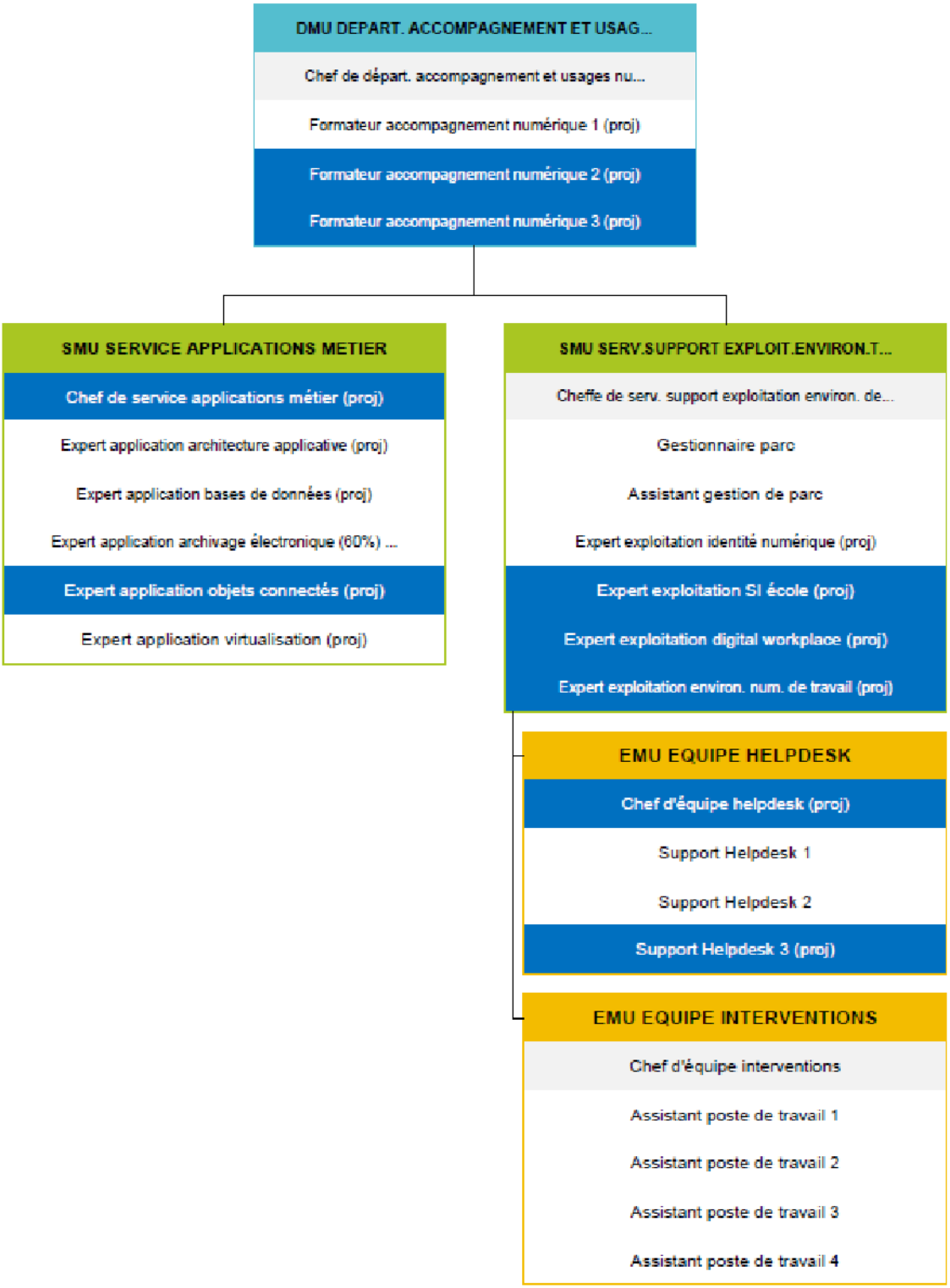

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 6

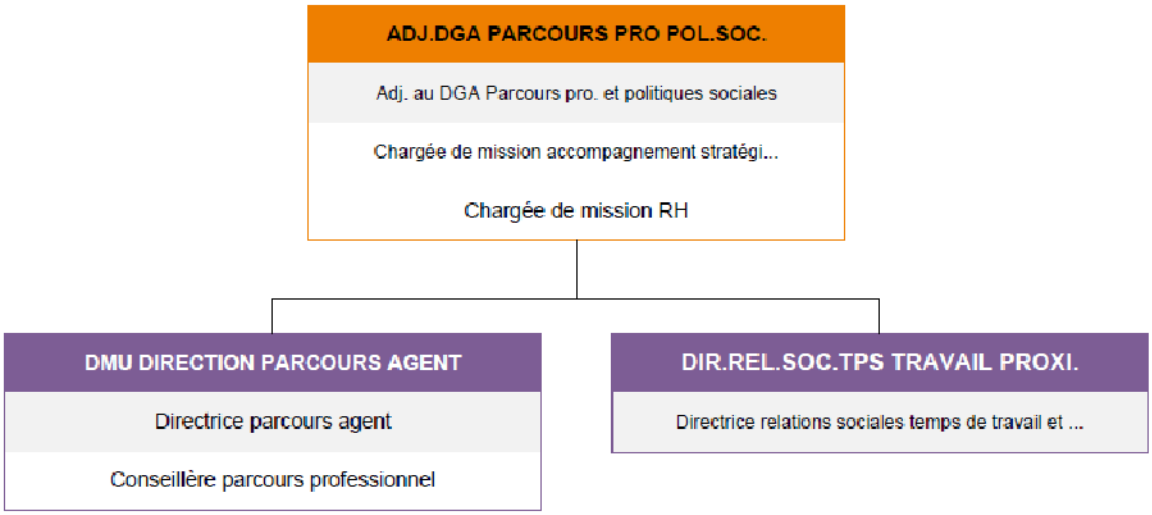

Organigramme 7

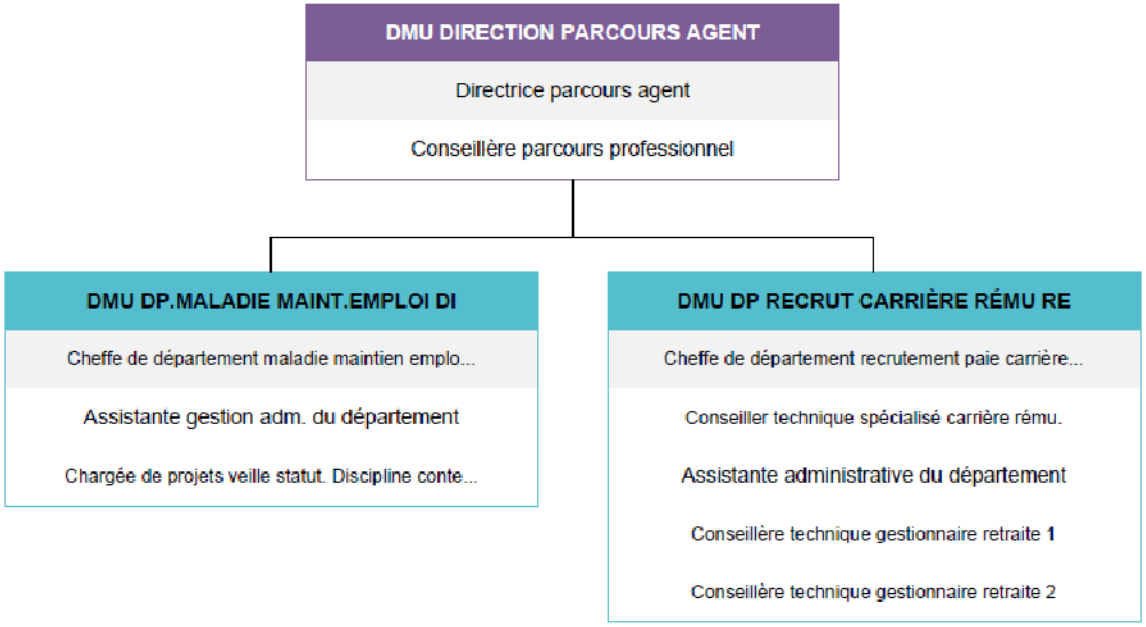

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 8

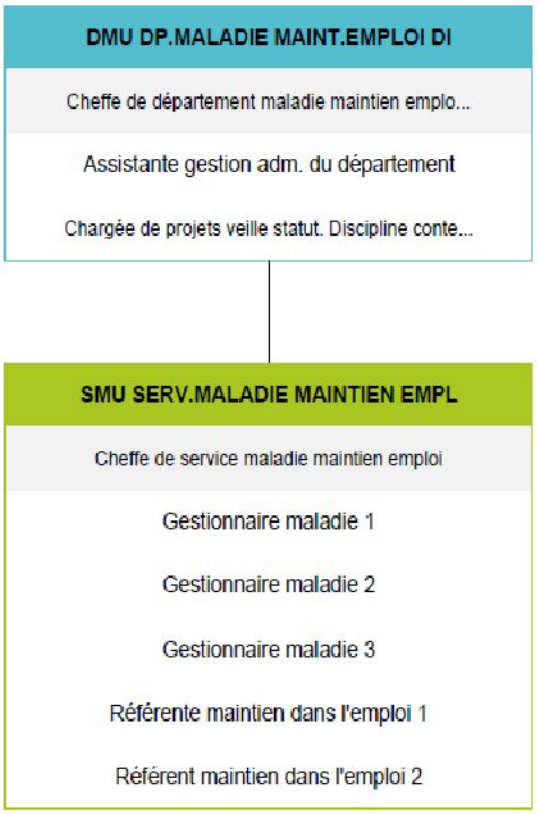

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 9

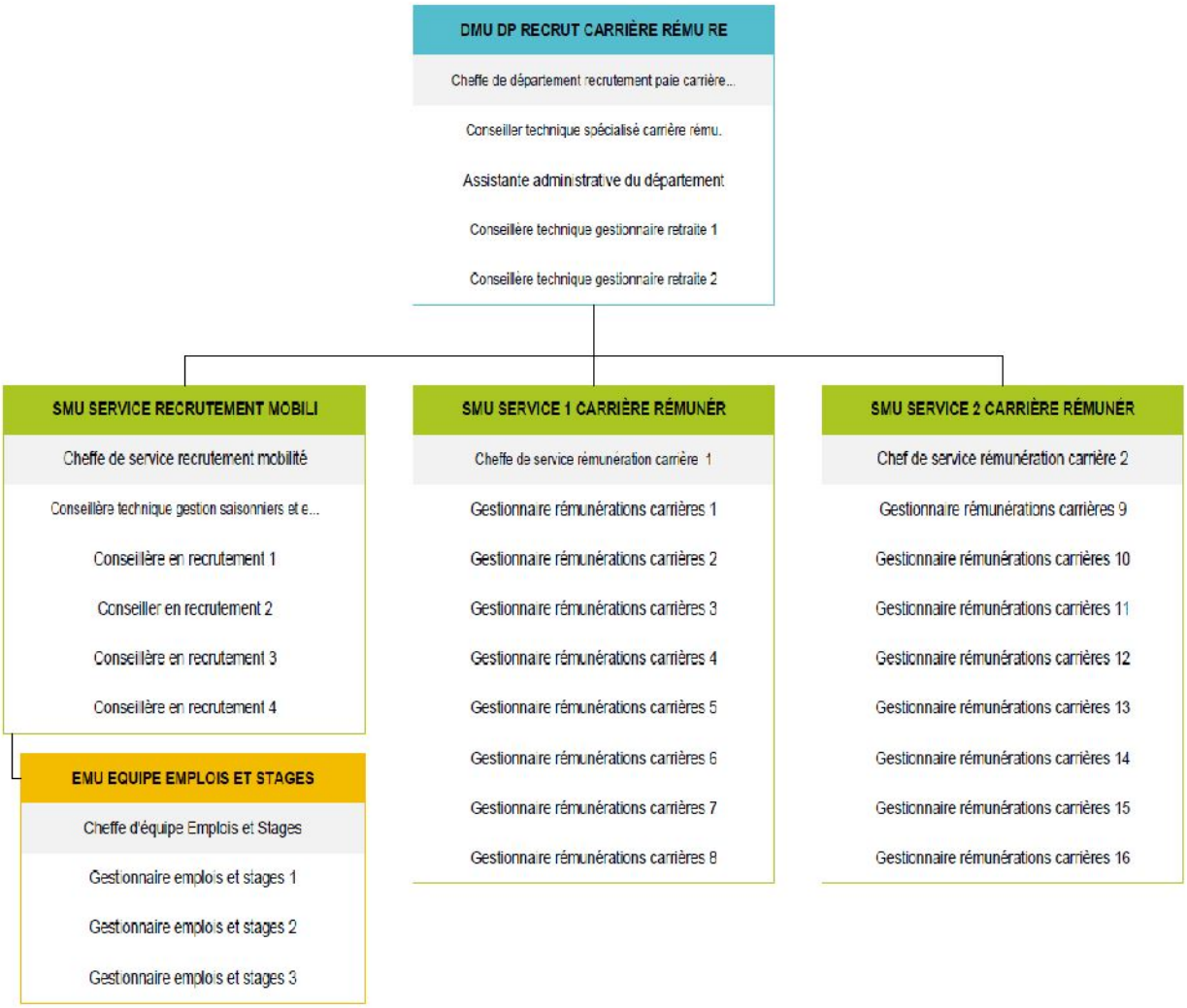

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Organigramme 10

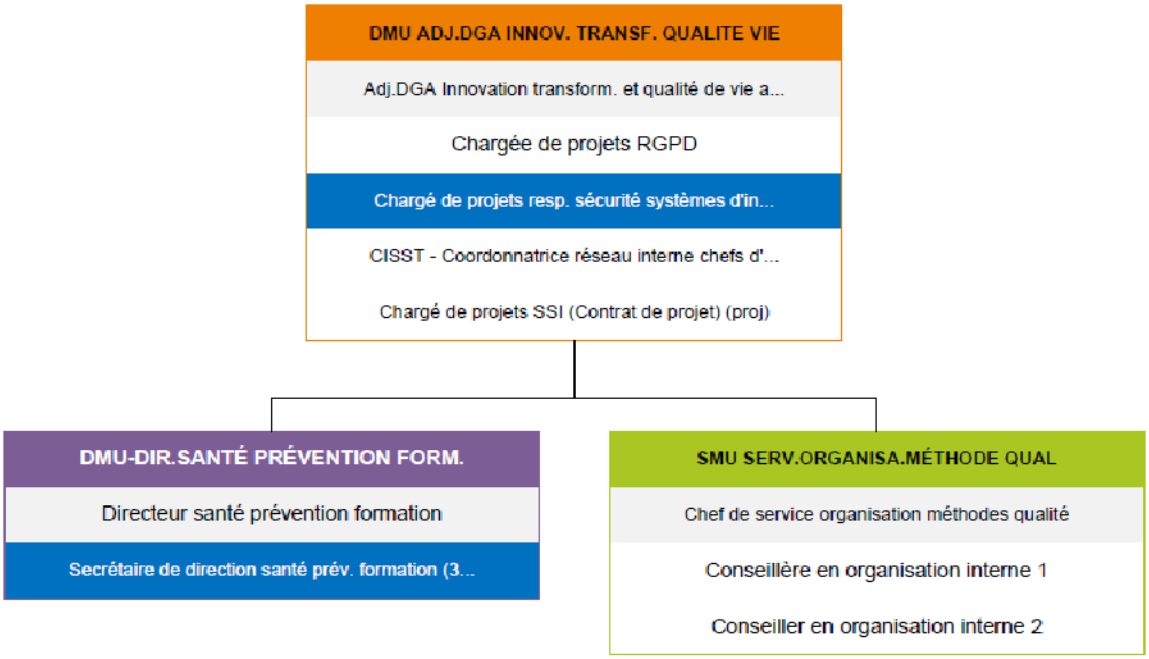

Organigramme 11

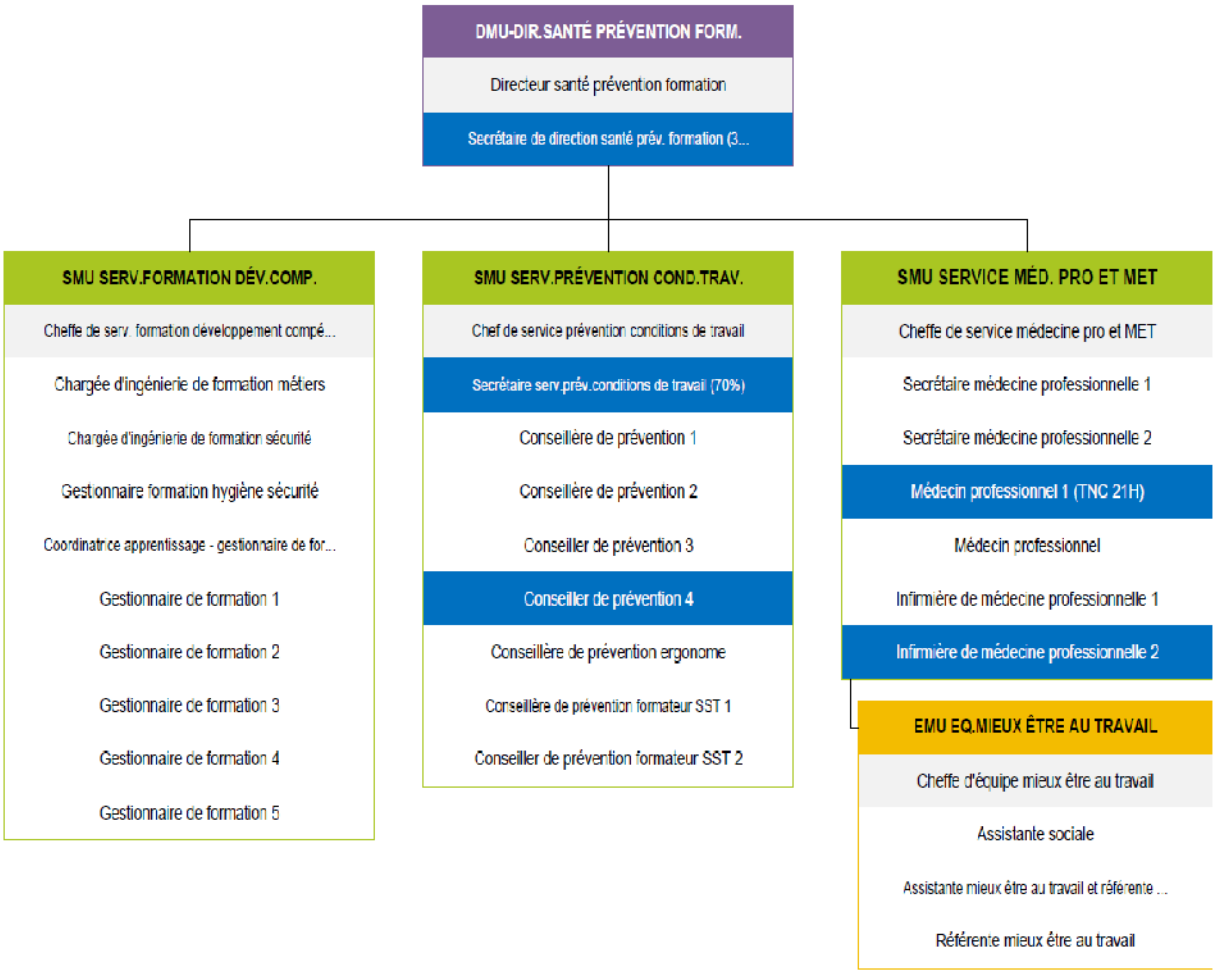

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN

« RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION»

Entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

A compter du 1er janvier 2025

ANNEXE 2

DETAIL DES CLÉS DE RÉPARTITION

DES POSTES DE CHARGES DU SERVICE COMMUN

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Tâches, activités ou missions	Coûts ventilés	Mesure du montant	Indicateurs Nécessaires	Observations
Pôle SIRH				
DGA de pôle	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * 6/7 CV		Le DGA est rémunéré pour 1/7 de son temps directement par Le Cotentin.
DMU Direction pilotage et ressources				
Direction pilotage et ressources	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Chargé de projets planification	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Cons. tech. masse salariale et assistantes du pôle	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
SMU Service GPEC	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Cheffe de service pilotage masse salariale	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Référente pilotage masse salariale LC	CV : coût annuel du poste dédié (MS + forfait f°)	M = CV		
DMU - DSI				
Direction et chargés de projet	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

EMU Equipe Adm. et comptable	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
DMU Département Ingénierie – Chef de département et urbaniste des SI – SMU Service Projets num. – SMU Service Infrastructures – EMU Développement – EMU Projet décisionnel	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = CV * ADA/ADT	ADA : nb de comptes active directory agglo au 15 décembre de l'année N ADT : nb de comptes active directory total au 15 décembre de l'année N	
DMU Dép. Acc. et usages num. – Chef de dép. et formateurs – SMU Service applications métier – SMU Service support exploitation env.travail – EMU Equipe Helpdesk – EMU Equipe interventions	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = CV * ADA/ADT	ADA : nb de comptes active directory agglo au 15 décembre de l'année N ADT : nb de comptes active directory total au 15 décembre de l'année N	
ADJ.DGA PARCOURS PRO.POLITIQUES SOC.				
Chargés de mission	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Direction parcours agent et Conseillère parcours pro.	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
DPMU Dp. Maladie maint. emploi discipl. (chef de département, chargés de projet et assistante)	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
SMU Service maladie maintien emploi				
Chef de service et référents maintien dans l'emploi	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

Gestionnaire maladie	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = CV		Le suivi de la maladie de Le Cotentin est réalisé par un gestionnaire dédié qui gère la totalité du portefeuille LC
DPMU Dp recrutement carrière rémunération retraite (chef de département, gestionnaires retraite, conseiller tech. spécialisé, assistante)	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
SMU Service recrutement mobilité	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
EMU Equipe Emplois et Stages	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Chef de service rémunération carrière 1	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Gestionnaires rémunérations carrières	CV : coût annuel des postes dédiés (MS + forfait f°)	M = CV		Le suivi des carrières et des paies de Le Cotentin est réalisé par des gestionnaires dédiés qui gèrent la totalité du portefeuille LC
Chef de service rémunération carrière 2	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
ADJ.DGA INNOVATION TRANSF. QVT				
Adjoint au DGA, Chargés de projets et CISST	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_352-DE

SMU Serv.organis.méthode qualité	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Directeur santé prévention formation	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Secrétaire de direction santé prév. Formation (30%)	CV : coût annuel du poste concerné (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
SMU Serv.prévention cond.trav.				
Chef de service, Secrétaire (70%), conseiller de prévention ergonome	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
Conseillers de prévention	CV : coût annuel des postes dédiés (MS + forfait f°)	M = CV		Le suivi de la prévention de Le Cotentin est réalisé par des gestionnaires dédiés qui gèrent la totalité du portefeuille d'agents LC.
Conseillers de prévention formateurs SST	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * 30% * CV		30% du poste des conseillers de prévention formateurs SST est dédié à la formation ; ceux-ci n'interviennent pas sur l'agglomération sur la partie prévention.
EMU Eq. Mieux être au travail.				
EMU Eq. Mieux être au travail	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		
SMU Serv. formation dév.comp				
SMU Serv. formation dév.comp	CV : coût annuel des postes concernés (MS + forfait f°)	M = 1/3 * CV		